

Date de dépôt : 23 février 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Aude Martenot : Quel est le coût pour le canton de Genève du dispositif policier disproportionné mis en place à l'occasion de la venue d'Eric Zemmour en novembre 2021 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Fin novembre 2021, E. Zemmour, polémiste d'extrême droite, est venu à Genève. Une manifestation antifasciste pour s'opposer à l'extrême droite et à la banalisation du fascisme s'est alors tenue, organisée par un front très large (syndicats, partis et associations), qui a rassemblé près de 2000 personnes, non pour demander l'interdiction de territoire pour ce monsieur, mais pour affirmer son opposition aux idées et projets fascistes du polémiste et de ses sympathisant-es en Suisse comme partout en Europe.

A cette occasion, un dispositif policier particulièrement disproportionné a été mis en place : dispositif déployé depuis le début de la journée, puis durant l'événement, dont un hélicoptère de la police survolant le cortège durant toute la manifestation; et une omniprésence policière lors de la manifestation (malgré l'autorisation officielle délivrée par les autorités cantonales).

Le canton de Genève s'est d'ores et déjà vu infliger des coûts de sécurité exorbitants pour assurer la sécurité d'événements qui sortaient manifestement de son champ de décision. Ainsi, lors de sa séance du mercredi 12 janvier 2022, la commission des finances a accepté deux demandes de crédits supplémentaires de 4 829 000 francs destinés à compenser les heures supplémentaires de la police induites par la rencontre Biden-Poutine et par la préparation de la douzième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que par les renforts intercantonaux demandés à

ces deux occasions. La venue à Genève de E. Zemmour a également généré des coûts importants.

Au vu des moyens engagés, il est prié au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quel est le coût assumé par le canton de Genève, et quel est le coût total du dispositif policier durant la venue de E. Zemmour ?***
- 2. Qui assumera ces coûts ?***
- 3. Cas échéant, le Conseil d'Etat trouve-t-il approprié que le canton doive financer un montant aussi exorbitant pour un tel événement ?***
- 4. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que ce devrait être aux organisateurs de la venue de E. Zemmour d'assumer les frais d'un tel dispositif ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1. *Quel est le coût assumé par le canton de Genève, et quel est le coût total du dispositif policier durant la venue de E. Zemmour ?*

Le détail du dispositif policier mis en œuvre dans le cadre de cette manifestation a déjà fait l'objet de la réponse à la QUE 1656.

S'agissant du décompte des heures, d'un montant de 322 685 francs, il est réparti de la manière suivante :

Heures temps planifié	3 194
Heures supplémentaires effectuées	4 134
Total heures effectives	7 328
Majorations	1 733
Total heures effectives et majorations	9 061

En matière de logistique, cette mobilisation a généré des coûts de subsistance à hauteur de 36 061.45 francs, lesquels se décomposent de la manière suivante :

Factures payées par le service de la logistique et des véhicules de la police (SLVP)	38 320 00 fr.
Débours supplémentaires	202.15 fr.
Débours économisés	- 2 460.70 fr.
Coût net	36 061.45 fr.

2. *Qui assumera ces coûts ?*

Conformément à la loi concernant la facturation des frais de sécurité lors de manifestations, du 14 octobre 2016 (LFFSM; rs/GE F 3 17), les manifestations à caractère politique, à l'instar de celle de M. Zemmour, sont exonérées du paiement de l'émolument.

Par ailleurs, selon sa lettre du 24 novembre 2021, le département de la sécurité, de la population et de la santé a renoncé à la perception des émoluments relatifs à la manifestation d'opposition à la venue de cette personnalité.

– Compte tenu de ce qui précède, les frais ont donc été supportés par l'Etat.

3. *Cas échéant, le Conseil d'Etat trouve-t-il approprié que le canton doive financer un montant aussi exorbitant pour un tel événement ?*

Le Conseil d'Etat genevois restera toujours le garant de l'état de droit et de l'exercice des libertés fondamentales. Genève a perpétuellement démontré son fort attachement à la liberté d'expression, favorisant ainsi l'image de notre pays comme étant une plateforme incontournable de l'ouverture sur le dialogue. La défense de ces valeurs représente un coût que notre canton assume.

4. *Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que ce devrait être aux organisateurs de la venue de E. Zemmour d'assumer les frais d'un tel dispositif ?*

L'exonération des frais de sécurité publique voulue par le législateur permet, à cet égard, d'écarter tout frein d'ordre financier au déroulement des manifestations à caractère politique, et il n'est pas prévu de modifier cette règle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO